

**Extrait N° 8 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 16 mars 2012

L'an deux mil douze, le 16 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **8 mars 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absent : M. DENNEMONT Jean Daniel

Procurations : Mme LAMOLY Viviane a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues - **Mme JULLIEN Marie-Josée** a donné mandat à M. MONDON René - **Mlle ROMAINSTAL Géraldine** a donné mandat à M. BENARD Alex - **Mme BARET Liliane** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette - **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 8/ **Association pour le Développement du Tévelave**
- **Attribution d'une subvention**
- **Convention partenariale**

L'article L.2311-7 du CGCT stipule que l'attribution des subventions, assortie de conditions d'octroi, donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution à l'**A.D.T** d'une subvention de **27 000 €**.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions de l'article **10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000**, la Commune doit conclure une convention avec l'association subventionnée dès lors que le **montant de la subvention dépasse 23 000 €**.

Cette convention vise les conditions d'octroi de la subvention ainsi que les modalités de versement.

L'**A.D.T** a sollicité une subvention pour permettre la poursuite de la réalisation des actions entreprises en 2011 à savoir :

- Entretien des espaces verts de l'aire de pique-nique et de la route départementale 16 (12 contrats aidés) ;
- Entretien de divers chemins d'exploitation (12 contrats aidés) ;
- Gestion administrative (1 contrat aidé).

L'association souhaite également se positionner sur d'autres projets tels que :

- l'accompagnement des personnes vulnérables ;
- la structuration touristique ;
- le réaménagement du local.

La Commune considère que la promotion et le développement de ces domaines sont d'intérêt local.

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver la convention partenariale ;
- le cas échéant, à autoriser le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue** (5 abstentions : **M. GRONDIN Jacki - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. MICHEL Rémy par procuration et Mme BETON Fernande par procuration**) :

=> approuve l'attribution à l'**ADT** d'une subvention de **27 000 €** aux conditions visées dans la convention partenariale jointe en annexe

=> autorise le Maire, et en son absence le 1^{er} adjoint, à signer la convention correspondante.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,